

2023-2927
2024-03-20

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le virus de la polyédrose nucléaire, RVD2023-11. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 06-06-2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-11. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

ABIETIV
Insecticide biologique à dispersion liquide

Utilisation en foresterie et sur les conifères de plein champ, y compris les arbres de Noël, pour réduire les populations larvaires de diprion du sapin (*Neodiprion abietis*)

Commercial, avec usages restreints en foresterie

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

PRINCIPE ACTIF: Nucléopolyhédrovirus *Neodiprion abietis*
(NeabNPV) : 4×10^9 corps d'inclusion polyédriques (CIP) par
millilitre

N° D'HOMOLOGATION 28304 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 40 mL ($1,6 \times 10^{11}$ CIP)
2,5 mL ($1,0 \times 10^{11}$ CIP)
5,0 mL ($2,0 \times 10^{11}$ CIP)
7,5 mL ($3,0 \times 10^{11}$ CIP)

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts – Centre de foresterie de l'Atlantique
C. P. 4000, 1350, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5P7
1-888-870-6444

Date de production :

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL :

L'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV est un baculovirus naturel à toxicité sélective pour les larves du diprion du sapin (*Neodiprion abietis*). Pour que l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV soit efficace, les larves sensibles doivent ingérer les dépôts du produit. Il est essentiel de couvrir uniformément le feuillage où se nourrissent les larves. Une fois ingéré par la larve hôte, l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV infecte les cellules épithéliales de l'intestin moyen d'une seule espèce hôte et s'y réplique, provoquant ainsi la mort de la larve dans les 7 à 14 jours.

Pour assurer un dépôt maximal de la pulvérisation, traiter lorsque le feuillage est suffisamment développé (élongation des bourgeons ou expansion des feuilles). Dans la mesure du possible, traiter après l'éclosion des œufs pour s'assurer qu'il y ait un nombre maximal de larves durant le traitement. Éviter de pulvériser le produit lorsqu'une précipitation de pluie est imminente. Pour les applications matinales, le feuillage ne doit pas être mouillé par la rosée au point de ruissellement.

USAGES RESTREINTS FORESTERIE

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être employé que de la façon autorisée; consulter les agents provinciaux ou locaux chargés de la réglementation sur les pesticides pour savoir quels permis pourraient être requis.

USAGE RESTREINT : Pour réduire les populations de larves de diprion du sapin (*Neodiprion abietis*) dans les forêts.

MODE D'EMPLOI :

Traiter après l'éclosion et lorsque les larves se nourrissent activement. La solution d'arrosage donne une dose de 1 à 3 milliard (10^9) de corps d'inclusion polyédriques (CIP) par hectare lorsqu'on applique l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV à raison de 0,25 à 0,75 mL de produit par hectare. Adopter la dose supérieure lorsque les ravageurs exercent une pression plus élevée. Une solution aqueuse de mélasse à 20 % (1 L de mélasse pour chaque 4 L d'eau*) sert de véhicule pour l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV. Pour un épandage aérien, utiliser un volume de pulvérisation total de 2,5 L/ha. Pour la meilleure efficacité, il faut que le produit pulvérisé soit déposé uniformément sur les feuilles. On obtient de meilleurs résultats lorsque l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV est appliqué sur un feuillage sec au moyen d'un avion bien réglé pour pulvériser des gouttelettes qui mesurent 100 µm.

*Ne pas utiliser de l'eau chlorée ou très alcaline. Le pH de la bouillie de pulvérisation doit se

situer entre 5,0 et 8,0. Si seule l'eau chlorée est disponible, il faut la laisser reposer dans un contenant aéré pendant 24 heures avant l'utilisation.

NE PAS permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant 4 heures ou tant que le produit pulvérisé n'est pas sec, à moins de porter des gants imperméables, un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Directives d'application concernant l'épandage aérien :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Utiliser seulement les quantités recommandées indiquées sur l'étiquette.

S'assurer que l'épandage est uniforme; utiliser des marqueurs appropriés, un appareil de contrôle électronique ou une combinaison des deux.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme. N'appliquer que lorsque les conditions météorologiques respectent les normes locales et/ou provinciales.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits pré-mélangés à l'aide d'un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit à la section MISES EN GARDE de la présente étiquette. Tout le personnel doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-870-6444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole ou forestier provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre et se conformer aux exigences relatives à l'épandage aérien et aux doses de ce produit.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION. ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Si le préposé à l'application utilise un système fermé (p. ex. une cabine fermée), il n'est pas tenu

de porter des gants imperméables, des lunettes de protection étanches et un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH. Lorsqu'une version allégée de l'équipement de protection individuelle est utilisée, des gants imperméables et un respirateur à masque doivent néanmoins demeurer à portée de la main au cas où une situation d'urgence se présenterait, par exemple un déversement ou une défaillance de l'équipement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine (p. ex. parcs, cours d'école et aires de récréation) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression d'organismes nuisibles dans des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

TRAITEMENT TERRESTRE SUR LES CONIFÈRES DE PLEIN CHAMP

Pour réduire les populations larvaires de diprion du sapin (*Neodiprion abietis*) dans les conifères de plein champ, y compris les arbres de Noël.

MODE D'EMPLOI :

Traiter lorsque les larves de premier ou de deuxième stade se nourrissent activement. La solution d'arrosage donne une dose de 1 à 3 milliard (10^9) de corps d'inclusion polyédriques (CIP) par hectare lorsqu'on applique l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV à raison de 0,25 à 0,75 mL de produit par hectare. Utiliser la dose supérieure lorsque les ravageurs exercent une pression plus élevée. Une solution aqueuse de mélasse à 20 % (1 L de mélasse pour chaque 4 L d'eau*) sert de véhicule pour l'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV. Pour un traitement terrestre, utiliser un volume de pulvérisation total de 30 L/ha. Pour la meilleure efficacité, il faut que le produit pulvérisé soit déposé uniformément sur les feuilles. Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire au bout de 7 à 10 jours si un dépistage indique qu'une population de larves nuisibles est encore présente.

*Ne pas utiliser de l'eau chlorée ou très alcaline. Le pH de la bouillie de pulvérisation doit se situer entre 5,0 et 8,0. Si seule l'eau chlorée est disponible, il faut la laisser reposer dans un contenant aéré pendant 24 heures avant l'utilisation.

NE PAS permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant 4 heures ou tant que le produit pulvérisé n'est pas sec, à moins de porter des gants imperméables, un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Directives d'application pour un traitement terrestre :

L'insecticide biologique à dispersion liquide ABIETIV s'applique au moyen d'un équipement d'épandage au sol traditionnel, incluant un pulvérisateur pneumatique, réglé en fonction des conditions atmosphériques de la région et des doses d'emploi et des conditions indiquées sur la présente étiquette. Bien agiter et continuer l'agitation durant le traitement. Utiliser la bouillie de pulvérisation le plus rapidement possible après le mélange.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION. ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Si le préposé à l'application utilise un système fermé (p. ex. une cabine fermée), il n'est pas tenu de porter des gants imperméables, des lunettes de protection étanches et un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH. Lorsqu'une version allégée de l'équipement de protection individuelle est utilisée, des gants imperméables et un respirateur à masque doivent néanmoins demeurer à portée de la main au cas où une situation d'urgence se présenterait, par exemple un déversement ou une défaillance de l'équipement. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine (p. ex. parcs, cours d'école et aires de récréation) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression d'organismes nuisibles dans des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRAL : Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit au réfrigérateur à 4 °C pour une durée maximale de 2,5 ans. Entreposer le contenant en position verticale et fermé hermétiquement entre chaque utilisation. Agiter vigoureusement afin de bien mélanger le contenu tout juste avant de l'ajouter à la solution de mélasse.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.